**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie **Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie

**Band:** 54 (2004)

Heft: 1: Jean-Pierre de Crousaz : philosphe lausannois du siècle des

Lumières

**Artikel:** Lettres sur l'éducation - examen du pyrrhonisme ancien & moderne

**Autor:** Grousaz, Jean-Pierre de

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-381680

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## LETTRES SUR L'ÉDUCATION – EXAMEN DU PYRRHONISME ANCIEN & MODERNE

JEAN-PIERRE DE CROUSAZ

(Staatsbibliothek zu Berlin, Preussischer Kulturbesitz, Sammlung Darmstaedter, Jean Pierre de Crousaz, 2a 1733 (1), Bl. 12-16; transcription: André Bandelier et Christian Sester)

[d'une autre main :] Lettres Sur lEducation par Mr. le Professeur J. P. deCrousaz addressées a Mr le General deCrousaz en Saxe <sup>1</sup>.

[Bl. 12]

Je vous avouë, Monsieur mon tres Cher Cousin, qu'à moins de m'apprendre que vous étes à la tête d'un Regiment, vous ne pouviés rien m'anoncer de plus agréable, que les sentimens dont Son Excellence Monsieur le Comte de Frise <sup>2</sup> m'honore. Je crois que la fueïlle que vous lui feres lire vaut mieux que ma lettre remplie de complimens même les plus sincères. Pour bien juger de l'impression <qu'il l'article> que fait sur moi l'article par lequel je commence ma réponse, vous devés savoir que dans tout ce que j'ay fait imprimer, je me suis rendu asses attentif sur moi même pour me permettre d'étre persuadé que j'ay réellement perdu de vuë & mes interets & ma reputation, pour ne me proposer autre but que d'étre utile. En particulier je souhaiterois avec un grand zele que l'on fit plus d'attention à mes conseils dans l'Education des jeunes gens. Pour cet effet il importe de les verifier par l'expérience. J'en ay eu une belle occasion dans le choix qu'avoit fait de moi S. A. S. Monseigneur le Prince Guillaume <sup>3</sup>. J'ose dire que j'y ai répondu fidelement & que le succès m'a fait

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> François-Noé de Crousaz (1696-1768), d'abord au service de Hollande et d'Espagne, passa dans l'armée saxonne après 1721. Aide de camp du général de Milkau, il fut lieutenant-colonel d'un régiment de dragons puis du premier régiment des gardes à pied. Créé colonel en 1745, général-major en 1752, lieutenant général après la paix de 1763 (A. DE MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, réédition Barré & Dayez, 1995, t. I, p. 212).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Henri Frédéric comte de Frise (1681-1739), général saxon, une des personnalités les plus influentes à la Cour de Dresde, s'inquiétait de l'éducation de son fils Auguste Henri, né en 1726, mort maréchal de camp français à Chambord en 1755 (*Allgemeine deutsche Biographie*, Leipzig, Duncker & Humblot, 1878, vol. VIII, p. 88; *Neue deutsche Biographie*, Berlin, Duncker & Humblot, 1961, vol. V, p. 611-612).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Guillaume VIII, landgrave de Hesse-Cassel, confia à Crousaz l'éducation de son fils, le prince héritier Frédéric II de Hesse-Cassel, futur époux de Marie, fille de George II d'Angleterre : J. DE LA HARPE, *Jean-Pierre de Crousaz*, *op. cit.*, p. 78 sq.

honneur, car tout connoisseur sera surpris qu'à tous égars j'aye pu pousser cette Education au point où je l'ay portée; J'ose pourtant ajouter avec autant de vérité que de sincerite, qu'on auroit vû tout autre chose, si je n'avois pas eu obstacle & son obstacle [sic] à surmonter & si on m'avoit donné permission d'achever ce que j'avois si heureusement commencé. Dieu veuïlle qu'une différente methode n'efface pas tous les fruits de la première. Je say qu'il ne faut point avoir pour les jeunes gens d'indignes complaisances; mais je say encore plus qu'on ne bâtit utilement qu'à proportion que l'on gagne le cœur, & que toute voye de contrainte, ne manque jamais de tourner mal, par rapport aux Grans Seigneurs. Je say encore qu'il faut cultiver la raison & ne pas se borner à enrichir la mémoire. Il faut adroitement conduire l'esprit de celui qu'on enseigne, en sorte que lui même, mis sur des bonnes routes, & placé à propos dans de justes points de vue, vienne à découvrir ce qu'on a dessein de lui apprendre, & par là l'anime & le retienne d'autant mieux, qu'il le regardera comme sa propre production, son propre ouvrage. C'est de quoi je me promets si Dieu me conserve de donner une preuve éclatante, dans le jeune Eleve que S. E. a dessein de me confier & de faire voir si j'ai été un charlatan ou un visionaire en écrivant sur l'Education.

Pour ce qui est de ces autres Messieurs les volontés sont Libres. Mais en matière de voyage, le premier soin doit etre de se bien placer & souvent une épargne d'une 30 de pistoles 4 fait perdre le fruit de tout le reste. C'est par cette raison que de tant de jeunes gens, il en est si peu dont le mérite se soit augmenté par le voyage. A Geneve, il n'y a que des Pensions de 20 écus <sup>5</sup> pour tout homme qui veut faire une apparence de figure. & il est fort heureux pour les étrangers que M. de Mezeri 6 ait mis sa pension au point où elle est. Il a raison de compter pour quelque chose le débit de ses danrées. Mais à l'exception du vin <tout est> il fait plus cher [deux mots non déchiffrés] qu'en Allemagne. Encore à l'heure qu'il est le vin est plus cher & le sera quelques années car celle-ci donnera une vandange plus chétive que les précedentes. Le voisinage d'Italie nous emmène nos betes grasses. Pour le gibier, il abonderoit, si chacun n'étoit pas en droit de chasser. Lausane est fort peuplée, on s'y regale beaucoup. Et les sages Loix du Souverain qui ferment la porte au Luxe des habits; nous laissent de l'argent pour la dépense de Table 7. L'hyver surtout, la Noblesse de la Campagne se retire toute en Ville & d'ailleurs les officiers

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> On frappait en Espagne des pistoles de 10 livres, introduites en grand nombre en France après le mariage de Louis XIV, où le terme prit la signification d'une monnaie de compte de 10 livres tournois.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Depuis Henri IV, écu de six livres.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Il s'agit de Benjamin de Crousaz (†1760), colonel et grand sautier à Lausanne, fils de David, premier de Crousaz à porter le titre de seigneur de Mézery (renseignements communiqués par Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> On trouve un écho des protestations féminines à cet égard dans la correspondance entre Polier et Crousaz durant l'été 1728 : J. DE LA HARPE, *Jean-Pierre de Crousaz*, *op. cit.*, p. 84.

qui y viennent en semestre sont regalés & regalent eux mêmes. Voilà sur quel pié nous vivons.

Je vous demande la grace d'assurer S.E. Mons. le Comte votre Protecteur de tout mon respect & de tout mon zèle. Vous ne manquerés pas de faire souvenir M. le Gras de mon amitié & de mon attachement. Qu'il me seroit facile de réussir avec un jeune tel que lui;

Mon Epouse & toute la parenté vous embrassent. C'est d'un cœur plein d'estime & de tendresse que je suis presentement Monsieur mon tres cher Cousin [espace]

à Lausane 7e. Juin 1735

Votre tres humble & tres obeïssant serviteur De Crousaz Gouverneur de S. A. S. le Prince Frederic de Hesse

[Bl.13]

Il en est de l'Art d'élever la jeunesse comme de tous les autres & peutêtre encore plus que d'aucun autre. Quiconque s'y applique de bonne foi, l'apprend toujours mieux à mesure qu'il l'exerce, & s'y rend plus habile. C'est une vérité dont j'ay fait l'expérience presque depuis que je me connois.

Je vous assure que je ne voudrois pas l'oublier. Il [y] a une certaine manière d'instruire, dont celui qui en prend le soin tire, tout le premier un bon parti, & dans la retraite & les douceurs que la Providence m'a procuré, je ne saurois faire un usage de mon loisir meilleur & plus conforme à mes inclinations qu'en prenant soin de l'heritier de Son Excellence Monsieur le Comte de Frise; Je m'y dévouë de tout mon cœur & c'est par là que je préfere de finir ma carriere des instructions: Je vous avouë que mon amour propre s'applaudit d'avoir un Eleve de ce rang, qui pourroit faire connoitre à tout le monde qu'en écrivant sur l'éducation, j'ai écrit sur une matière qui m'étoit connuë. Je me promets même d'autant plus d'honneur de mon application que rien ne dérangera mon Plan & que les conseils de S.E. seront des conseils de connoisseur.

J'ay passé quatre années auprès de S. A. S. M<sup>gr</sup>. Le Prince Frederic <sup>8</sup>, sans qu'il se soit aperçu que je luy fisse des leçons & il me tenoit compte de tout le soin que je luy donnois, comme des complaisances d'un ami, qui n'avoit pas moins en vuë de le divertir que de lui être utile. Mais qui est ce qui est Maître de soi à la Cour ; c'est un privilège que les Princes eux mêmes n'ont pas & dans cette multitude de personnes qui les obsedent, il s'en trouve de tems en tems qui saisissent des momens favorables pour abuser de leur attention.

<sup>8</sup> Crousaz, qui a suivi Frédéric de Hesse de 1726 à 1733, ne revendique la responsabilité que des quatre premières années passées à Cassel, reniant par là sa collaboration obligée avec le lieutenant Auguste-Maurice de Donop et, en particulier, le séjour genevois du prince.

Malgré tous les obstacles que j'avois rencontré à l'éxecution de mes plans, je suis venu à bout, (après avoir commencé avant l'age de six ans,) avant mon départ de Cassel, de faire interpreter éxactement de Latin en François & de François en Latin, Maturin Cordier, *Erasmus de Civilitate morum* Terence & la moitié des Decades de Tite Live <sup>9</sup>. Il avoit fait aussi éxactement l'Histoire du peuple Juif, jusques à la venue du Seigneur & XII Tomes de l'Histoire romaine de Latour, et tout cela accompagné sans cesse de Reflexions, de la manière dont je le conseille dans mon Traité de l'Education. & cela sans l'avoir fatigué par un Dictionaire, ni luy avoir fait aprendre par cœur ni Rudimens, ni Grammaire, ni Syntaxe, dont il savoit pourtant toutes les Regles. Je luy avois apris outre cela. L'Arithmetique éxactement démontrée, la Geometrie, les Fortifications. Je l'avois considérablement avancé dans les Mechaniques & l'Optique, car il me semble que c'est une ignorance bien honteuse à un Cavalier de ne savoir pas mieux comment il voit, & de s'entendre pas mieux à la merveille de l'œil, que son cheval, qui, dans le fond, voit mieux que lui.

Comme je m'étois fait une loi de ne rien apprendre à mon Prince par routine, mais de l'éclairer sur tout ce dont je l'entretenois ; afin de luy [faire] comprendre l'Art de jetter les Bombes par ses fondemens, je luy avois donné sur les Sections Coniques une doze de la solide connoissance ; et je puis dire qu'en tout cela, je m'y étois pris de manière qu'il n'avoit pas eu un quart d'heure de fatigue. J'avois oublié de parler de la Cosmographie qu'il entendoit exactement, maniant avec une aisance parfaite le Systeme de Copernic : par rapport à la Terre aux Planetes & aux mouvemens apparens des Fixes. Voilà sur le pié que je l'ai laissé à Genève : dont je tairai les raisons.

Je me suis toujours exprimé dans ce que vous venés de lire comme si j'avois seul tout cela [sic] parce que j'ay en tout dirigé mon Informateur <sup>10</sup> qui faisoit précisément ce que je lui ordonnois & qui a certainement acquis de la capacite. Le Gouverneur que l'on donnera à M. le Comte, doit l'assurer qu'à Lausane on lui fera voir bonne compagnie, & qu'il aura lieu d'être content de la manière dont il y sera receu. Mais si c'est une personne qui, avec ce titre, ne se fait point une peine d'éxecuter ce que je lui conseillerois, je m'offre d'avoir pour ce jeune Comte autant d'attention que j'en ay eu pour mon jeune Prince; car s'il faut faire venir ches lui un Etudiant pour l'enseigner, j'y vois divers inconvéniens. Je ne veux pas parler de la dépence; Mais toûjours faudroit-il que je dirigeasse. Il faudroit lui donner des heures rêglées. Les lecons en deviendroient nécessairement plus longues & par la fatigantes, au lieu que si on [a] la précaution d'éloigner la peine & l'ennuy, par le moyen des petites & frequentes surprises, l'habitude de s'éclairer lui deviendra si naturelle qu'il ne pourra s'en passer.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Adaptant la tradition curriculaire classique, Crousaz recommande l'approche simultanée du latin et de la langue maternelle, et l'a appliquée ici au français et au latin.

<sup>10</sup> Le terme, rare, ne se retrouve que dans l'espace germanique comme équivalent d'«adjoint d'un gouverneur», «répétiteur». Il a sans doute été importé par les précepteurs suisses romands à partir de l'allemand «Information» signifiant «enseignement».

Je n'ay encore rien dit sur la Religion. Je n'y donnois point d'heures réglées. Je profitois des occasions que m'en fournissoient les circonstances & je prenois pour cela le tems où nous étions de meilleure humeur, c'étoit le plus souvent à la promenade, en carosse ou à pié;

[Bl. 14] évitant toujours les longueurs & m'accommodant à sa portée. La Religion est une affaire toute de cœur ; mais malheureusement on se borne à en faire une toute de mémoire, d'où elle sort plus vite encore qu'elle n'y est entrée, sur tout dans les jeunes seigneurs. Il faut avoir soin de la leur présenter sous ses faces aimables, qui sont en effet ses faces veritables ; & il faut s'appliquer à pétrir si bien ensemble la Raison & la Religion, qu'on ne puisse abandonner celle ci, sans fouler aux piés celle là. Quand on y est plus avancé, <on> il importe alors d'en ouïr un cours entier, mais bien choisi & bien expliqué, dans le stile qui lui convient. En attendant les heures dont il faut prendre l'habitude, sont celles du matin & du soir pour les prières. J'en composois à mon Prince qu'il lisoit & des qu'une lui étoit devenuë asses familière pour donner lieu à la distraction, j'en composois une nouvelle. C'est un soin que je me donnerais encore tres volontiers.

Il faut que M. le Comte voye des jeunes gens de l'un & de l'autre sexe. C'est un secours pour entretenir la vivacité & donner des manières aisées, mais il faut que ces jeunes personnes soyent raisonables & aimables asses supérieures en âge pour élever un plus jeune jusqu'à elles, en descendant jusques à lui <sup>11</sup>.

La Raison & la Santé croissent par l'exercice, & s'affoiblissent par l'oisiveté & par la mollesse; mais il faut qu'à l'un & l'autre l'exercice soit frequent sans être jamais forcé; & qu'il s'avance par degrés. C'est par ces précautions que d'un enfant délicat j'ay fait de mon Prince un jeune homme robuste 12.

En general, on peut dire que nous avons ici à Lausane tres bonne compagnie; Je l'éprouve moi même & j'en profite. Il y a à cet égard une difference du tout au tout entre Geneve & Lausane, & si j'avois connu cette premiere ville, comme je la connois présentement, jamais je n'aurois eu la conscience d'en conseiller le sejour pour mon Prince. J'y ay trouvé mes amis tels que je les avois laissés <sup>13</sup>; mais c'est un froment précieux accablé d'un ton d'yvresse. Une jeunesse sensuelle, interressée, présomptueuse, superficielle, libertine.

Pour tenir compagnie à son élève, Crousaz avait fait venir à Cassel son petitfils Jean-Philippe, trois ans plus âgé que Frédéric, qui jouait donc le rôle d'«émule» : J. DE LA HARPE, Jean-Pierre de Crousaz, op. cit., p. 82.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Rousseau reconnaît sa dette à cet égard (Œuvres complètes, Bibl. de la Pléiade, 1969, t. IV, Émile, Livre II, p. 371): «Le sage Locke, le bon Rollin, le savant Fleuri, le pedant de Crousaz, si differens entre eux dans tout le reste s'accordent tous en ce seul point d'éxercer beaucoup les corps des enfans. C'est le plus judicieux de leurs preceptes, c'est celui qui est et sera toujours le plus négligé.»

<sup>13</sup> Ami Lullin procura un domicile convenable pour le jeune prince et sa suite; Crousaz choisit un théologien, le bibliothécaire Léonard Baulacre, pour instruire Frédéric dans les principes de la religion: J. DE LA HARPE, *Jean-Pierre de Crousaz*, op. cit., p. 86-87.

La pension de mon fils est de 20 patagons <sup>14</sup>, celle de M. de Mezeri de la moitié : y compris le logement. Les domestiques ont leur argent de semaine. Il n'y a ches mon Fils <sup>15</sup> que des pensionnaires choisis, presentement deux Lords, très aimables, d'une grande vivacité, mais sans ombre de vices. Le Gouverneur de l'un est François de fort bonne maison, tres estimable par son Esprit & par ses mœurs. Celui qui a soin de l'autre est Anglois, homme de condition, parent de son Eleve avec qui il voyage plutot en qualité d'ami que de Gouverneur, car il n'a pas voulu de gage. Il est Capitaine dans un vieux corps, riche par lui même, universel en connoissance & d'une politesse infinie. *Ne prenés point*, a-t-il dit, à mon Fils d'Anglois que ma main ; Je connois tout le monde, & jamais je ne vous en procurerai qui ne vous conviennent. Il ne faut à mon Fils que des personnes d'un doux commerce ; D'autres l'embarasseroient extrêmement. Ainsi on peut compter d'avoir chés lui une compagnie choisie & d'utilité.

Nous avons présentement un bon manêge. L'Ecuyer est du Paÿs & a été *Crew* [?] pendant 6 ans dans un des premiers manèges de Londres. Le Comte de *Turringe* [?] y a travaillé sous luy; c'est sur le témoignage de son Gouverneur qu'on l'a choisi & il s'en trouva fort bien. Le prix est de 40 francs [?] pour le premier mois & dès là de *30*. Les chevaux & les foins sont plus chers ici qu'en Allemagne. & notre Ecuyer n'a que deux Chevaux de Suisse. [espace] On donne 2 écus au Maître à dancer & 2 écus au Maître d'armes. On a ici de bons Maitres & pour le dessin & pour la Musique.

J'avois oublié de dire que les deux valets auroient leur chambre précisément vis à vis de la maison, chambre jolie, & d'où un coup de sifflet les appeleroit. Cette chambre ne seroit que d'un écu par mois.

Quoique par la grace de Dieu j'aye la même vigueur qu'autrefois, cependant je n'oublie pas le compte de mes années & j'en conclus qu'il faut me ménager <sup>16</sup>. D'ailleurs mon epouse ne pourroit se disposer à de nouveaux soucis ; sans cela mon inclination m'auroit poussé à prendre chés moi M. le Comte ; Mais dès là il se seroit trouvé des gens que je n'aurois pu refuser sans me faire des ennemis.

J'ay demandé à mon Imprimeur, s'il ne pourroit pas envoyer à Leipsic de ses exemplaires. Il m'a répondu qu'il en écriroit à un Libraire de Berne, j'attens sa réponse. Ce pauvre misérable imprime bien, mais il n'a aucun correspondant. Les libraires de Geneve sont des Genevois c'est tout dire. Ceux de Holande acceptent nos copies, & leur font voir le jour quand il leur plait. J'ai refondu mon Traitté de l'Education. J'ai aussi un autre Ouvrage intitulé Pensées Libres sur les Instructions publiques. Un autre De l'obligation où sont

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Monnaie espagnole valant trois livres tournois.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Abraham de Crousaz (1685-1766), ministre du Saint-Évangile, remplaça à la chaire de philosophie son père en congé pour se rendre à Groningue, mais fut évincé par Treytorrens. Il ne fut pas moins doyen, puis recteur de l'Académie de Lausanne de 1733 à 1736.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Crousaz a alors septante-deux ans révolus.

les hommes de vivre en societé & des moyens de la rendre plus heureus ; J'y refute entr'autres le Baron de LaHontan <sup>17</sup>. J'ay encore de prêt *Lettres sur la verité de la Religion Chretienne* <sup>18</sup>. Vous me ferés plaisir d'en faire parler à des Libraires de Leipsic.

[Bl. 15] Examen du Pyrrhonisme Ancien & Moderne

Il est de notoriété publicque que les Ouvrages de M. Baile ont rempli de Doutes un grand nombre de ses Lecteurs & ont répandu de l'incertitude sur les Principes de la Religion & de la Morale qui étoient les plus universellement receus. S'il a prévû ces effets, ou s'ils ne sont dûs qu'à l'abus qu'on a fait de ce qu'il a composé dans de tout autres desseins, ce n'est pas là une Question dont l'Examen soit le plus important & le plus pressant qu'on ait à faire sur ce sujet. Quand le feu est dêja allumé dans quelques maisons & en danger de se répandre dans toute une Ville, il faut se hâter de l'éteindre au lieu de s'amuser à disputer s'il a pour premiere cause l'imprudence ou la malice de ses Auteurs.

Je me flatte qu'au lieu de condamner ma temerité on me saura au contraire quelque gré de mon intention, quand j'essaye de m'opposer au[x] ravages du Pyrrhonisme & de l'Irreligion dont il est la plus grande Ressource.

J'ay d'abord compris que <ce que> mon entreprise n'étoit pas d'une execution aisée, car sans compter le Merite & la Reputation de celuy dont j'ose affoiblir les Argumens. Ils sont proposés sous des tours tantôt si hardis, tantôt si modestes, souvent originaux, toujours éplouissans [sic], simples en apparence mais en même temps si fins & si artificieux en effêt, qu'il ne faut pas une application médiocre pour en développer le sophisme, sur tout lorsque l'on craint de fatiguer & d'ennuyer par des longueurs qu'un Répondant ne peut guêres éviter. Sans compter tout cela, ces Argumens sont si variés, distribués <en tant d'endroits> sous un si grand nombre d'articles, rompus en tant de parties, ramenés en tant de differentes occasions, que l'attention la plus résoluë se trouve déja épuisée à les rassembler, sur tout parce que si on oublie de répondre à une seule de ces Objections repetées & déguisées sous des traces differentes les Partisans de l'Incertitude se récrieront incontinent qu'on a laissé sans réponce la plus forte des raisons, parce qu'on a bien senti qu'elle étoit sans replique.

On a eu la patience de surmonter ces inconveniens. On a lû, la plume à la main tout ce que Baile a donné au Public. On a rassemblé <sous des> dans

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> En 1737 à Amsterdam parurent deux volumes où, sous le titre de *Divers Ouvrages*, Crousaz avait réuni des pièces variées, dont *Traité sur l'Obligation où sont les hommes de s'unir en corps de Societé*, réfutation des *Dialogues* de Lahontan : J. DE LA HARPE, *Jean-Pierre de Crousaz*, op. cit., p. 95-96.

<sup>18</sup> L'œuvre est restée manuscrite.

des differens cahiers les diverses Matieres sur lesquelles il a paru important de dissiper les doutes que M. Baile a trouvé à propos d'y répandre.

Il a fallu après cela reprendre chaque cahier & <distribuer> ranger les Articles qui appartenoient au même titre dans un ordre qui en facilitat les éclaircissemens & les exposât à moins de repétitions; d'autant plus que pour l'ordinaire les Reponces ont malgré qu'on en ait, plus d'étenduë que les Objections.

En <travaill> meditant cet Ouvrage dans cette vuë, on n'a pas tardé à comprendre qu'il étoit necessaire de refuter le Pyrrhonisme en general. Cette pensée a fait naitre la Première Partie de l'Ouvrage qu'on va donner. Elle sera divisée en Trois Sections.

Dans la *première* on définit le Pyrrhonisme. C'est ce qu'on a trouvé beaucoup plus difficile qu'on ne l'avoit d'abord prévû; Ce n'est pas un Système, c'est au contraire un Renversement de tout Système. Que peut-on poser pour le définir ? [espace] Dans la *Seconde* on recherche les Causes d'un si étrange entêtement. Dans la Troisieme on en <alleque> propose les Remedes.

En travaillant à cette Premiere Partie, on est venu à penser qu'il ne seroit pas inutile d'examiner le Pyrrhonisme des Anciens & dans ce dessein on a choisi Sextus Empiricus <sup>19</sup> le plus <fameux> celebre & le plus methodique des Anciens. Le seul même dont les originaux nous soyent parvenus. Ce dessein a fait naitre la seconde partie de l'ouvrage dont on décrit la naissance. On y traduit Sextus, à la verité en abregé, mais on ose l'avancer hardiment sans faire perdre à aucun de ses argumens la moindre partie de leur force & dès là on le suit pié à pié.

Comme M. Bayle a repris dans divers endroits de son Dictionnaire les Argumens de *Sextus* & qu'il n'a fait que les <étend> repéter ou que les étendre ; pour éviter les repetitions, on a trouvé à propos de traitter la même

[Bl. 16] matière tout d'une suitte & on a répondu à M. Baile en même temps qu'à Sextus, là où celui là ne faisoit que commenter celui ci.

Apres cela on a eu le courage de s'accrocher à M. Baile luy même. & cette Troisième & principale Partie a été partagée en beaucoup plus de Sections que les Précedentes <sup>20</sup>.

- I° On a étudié le vrai caractere de M. Baile, tel précisément que ses ouvrages nous le représentent.
- II° On a <représenté> fait conster <sup>21</sup> les dangers du Pyrrhonisme & sur tout de celuy que les ouvrages de M. Baile établissent.
- III° On a éxaminé ses Apologies.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Médecin et philosophe grec (IIe-IIIe s.), introduisit l'empirisme en médecine et présenta la doctrine sceptique, notamment dans ses *Hypotyposes* (ou «esquisses») *pyr-rhoniennes*.

L'édition de La Haye comprend : trois sections dans la première partie, cinq dans la deuxième et dix-sept dans la troisième, sous-titrée «Où l'on entreprend l'Examen de ce que Mr. Bayle a écrit en faveur du Pyrrhonisme».

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Terme juridique, équivalent d'«avérer», de «donner pour prouvé».

IV° On est venu à l'Examen du Pyrrhonisme Logique, ou de ce que M. B. a écrit pour rendre incertain l'Art de raisonner juste.

V° On a passé au Pyrrhonisme Historique, où l'on a travaillé à separer le Certain d'avec le Douteux.

VI° L'ordre a conduit au Pyrrhonisme sur les matieres de Physique.

VII° En particulier sur l'existence de Dieu.

VIII° Sur la Nature de l'Ame.

IX° Sur son Immortalité.

X° Sur sa Liberté.

XI° Sur la Providence.

XII° <Sur les Fondemens de la morale> En particulier sur le manichéisme.

XIII° Sur les Fondemens de la morale.

XIV° Sur la Necessité de la Réligion, sur sa Certitude & son Influence sur le Bonheur, la sureté, le Lustre de la Societé.

XV° L'on a fait apres tout cela des Remarques sur la Liberté que M. B. s'est donnée de répandre du ridicule sur l'Histoire des Noms les plus respectés <sup>22</sup> & on a travaillé à lever les scandales qui naissent naturellement de ses Reflexions.

XVI° Apres tout cela il a paru aisé de relever ce qu'a écrit le celebre Eveque d'Avranches, dans son ouvrage posthume sur les Foiblesses de l'Esprit humain <sup>23</sup>, où il ne fait <qu'abreger> que rappeler en abregé les Sophismes de Sextus d'une manière moins digne d'un prélat que d'un jeune Ecolier.

Apres les peines que je me suis données, il sera beaucoup plus facile à des Esprits plus scavans & naturellement plus heureux que le mien de refuter le Pyrrhonisme en general, ou de ses plus celebres Défenseurs. Il avoit trop d'esprit pour ne pas prévoir que son Système rangé par ordre donneroit trop de prise, à ceux qui en voudroient entreprendre la refutation. Il l'a brisé en morceaux & l'a mêlé parmi un grand nombre d'autres matieres, pour amuser agréablement ses Lecteurs, pour couvrir sa marche & pour rebutter ceux qui penseroient à luy répondre, par l'embarras & les longueurs de l'entreprise. Le plus difficile est fait par le rappel de chaque objection sous le Titre qui luy convient.

Je conçois que l'ouvrage pourra aller à 300 fueïlles d'un raisonnable caractere. Si on l'imprime in Folio, pour le joindre à la derniere Compilation des Ouvrages de M. Baile <sup>24</sup>.

L'édition de 1733 traite les cas d'Adam, Ève, Abel, Caïn, Cham, Abraham, Agar, Sara, Abimélech, David, Élie, Jonas et Ézéchiel.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Pierre-Daniel Huet (1630-1721), précepteur en second du Dauphin sous Bossuet, académicien français, fut évêque d'Avranches de 1692 à 1699. Grand érudit adversaire du cartésianisme, il confia le manuscrit du *Traité philosophique de la foiblesse de l'esprit humain* à l'abbé d'Olivet, qui le publia en 1723 (*Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1986, t. XVII, p. 1431).

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Œuvres diverses de M. Pierre Bayle, La Haye, P. Husson et d'autres, 1727-1731, 4 vol.